

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13346**

Intitulé

Gestionnaire en organisation et performance industrielle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CESI	Directeur Général

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200p Méthodes industrielles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Placé sous la responsabilité d'un Responsable performance industrielle (production, méthodes ou logistique), le Gestionnaire en organisation et performance industrielle (GOPI) exerce sa fonction principalement en usine. Il est un rouage incontournable entre le bureau d'études qui conçoit les nouveaux produits et les ateliers qui réalisent la production. Il joue le rôle d'interface entre les différents services (méthodes, logistique, production, maintenance, qualité, bureau d'études) pour industrialiser le nouveau produit et faciliter ainsi le passage d'une fabrication manuelle ou unitaire à une fabrication en série, sans dégradation du concept initial et dans le respect du dossier technique.

Le GOPI intervient donc à la fin de la conception d'un nouveau produit pour optimiser la phase d'industrialisation et assurer la phase de production. Sa mission est alors d'apporter de la méthodologie à l'entreprise (planification, ordonnancement, logistique, approvisionnements, etc.) pour gagner précisément en efficacité dans ses ateliers et dans ses cycles de production.

Au quotidien, ses activités principales sont :

Activité 1 : Participer à l'industrialisation d'un nouveau produit

Le GOPI intervient à la fin de la conception du produit, et même de plus en plus en anticipation (ingénierie simultanée), pour définir les procédés de fabrication nécessaires et tous les moyens associés (techniques et humains) pour fabriquer ce nouveau produit. Le GOPI s'assure que le nouveau processus défini est fiable et maîtrisé. Cette activité se réalise en mode projet et il lui sera demandé d'atteindre des objectifs de résultats mais aussi de coûts et de délais.

Activité 2 : Etudier un poste de travail

Une fois le processus défini, le GOPI est capable de l'analyser en s'appuyant sur des outils et méthodes permettant de proposer et définir des postes de travail optimisés en termes de performance, de sécurité, d'ergonomie et de conditions de travail. Cette activité nécessite beaucoup de rigueur et un travail de formalisation (rédaction de procédures, de dossiers machines, etc.).

Activité 3 : Participer à la gestion des flux logistiques

En fin de phase d'industrialisation, le GOPI définit l'ensemble des approvisionnements nécessaires. Par la suite, en vie série, il gère au quotidien ces approvisionnements. Il gère les stocks pour éviter les ruptures de matières ou de composants afin de maîtriser au mieux les coûts de ces stocks et de leur gestion. Pour cela, il s'appuie sur les inventaires, s'assure de la fiabilité du système d'information et corrige les écarts éventuels. Encadré par son responsable, il remet en cause les flux logistiques, l'implantation et le dimensionnement des zones de stockage et des magasins et propose des améliorations.

Activité 4 : Participer à la gestion de la production

Avec l'aide du Responsable de production, il traduit le Plan Industriel et Commercial (PIC) fourni par le service commercial en Plan Directeur de Production (PDP) permettant de prévoir et d'organiser les équipes de fabrication. Il organise le planning de fabrication en intégrant les contraintes de délais et de quantité demandées par le client.

Activité 5 : Animer un chantier d'amélioration continue

Le GOPI est nommé par un Responsable performance industrielle pour mener un chantier d'amélioration continue. Ce dernier lui précise le périmètre et les objectifs de performance à atteindre. Le GOPI repère ainsi les gisements de productivité en analysant et étudiant le périmètre en question. Pour cela, il anime des groupes de travail, définit un plan d'actions de mise en œuvre, vérifie l'atteinte des résultats et s'assure de la pérennité de la solution dans le temps. Enfin, il est le lien entre les décisionnaires et le groupe de travail pour valider les solutions retenues et communiquer sur les résultats atteints.

Le titulaire de la certification est capable de :

Bloc 1 : Industrialiser un nouveau produit

Bloc 2 : Etudier un poste de travail

Bloc 3 : Gérer les flux logistiques

Bloc 4 : Gérer la production

Bloc 5 : Animer un chantier d'amélioration continue

Bloc 6 : Communiquer et promouvoir un chantier d'amélioration continue

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les secteurs d'activité de l'industrie sont susceptibles de faire appel aux compétences du Gestionnaire en organisation et performance industrielle (automobile, chimie, plasturgie, pharmacie, industries électriques et électroniques, équipements mécaniques, métallurgie, agroalimentaire, caoutchouc, construction aéronautique, ferroviaire et navale, textile, confection habillement, bois ameublement, bâtiment et travaux public, emballage...).

Cette fonction apparaît également de plus en plus dans des entreprises non industrielles, de services.

Technicien méthodes,

Technicien de production

Technicien gestion de production,

Technicien planning / ordonnancement,

Technicien logistique / approvisionnements,

Technicien amélioration continue,

Technicien lean management,

Technicien flux produit.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1403 : Intervention technique en gestion industrielle et logistique

H1404 : Intervention technique en méthodes et industrialisation

N1303 : Intervention technique d'exploitation logistique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les évaluations sont réalisées sous forme de cas pratiques, études de cas, simulation, rapport professionnel et soutenance.

Une période d'application en entreprise de six mois, consécutifs ou non, est obligatoire.

La certification est décomposée en 6 blocs de compétences. Il est nécessaire de valider tous les blocs pour obtenir la certification.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 13346 - Industrialiser un nouveau produit</p>	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser les conditions optimales de réalisation du produit en fabrication lors du lancement de l'industrialisation - Mettre en œuvre des critères et moyens de contrôle de la ligne de production - Participer à la sélection des fournisseurs et sous-traitants des moyens de production <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Cas pratiques, études de cas</p> <p>Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance d'un Certificat de maîtrise des compétences</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 13346 - Etudier un poste de travail</p>	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer un poste de travail et être capable de détecter les optimisations d'organisation - Mettre en œuvre un nouveau poste de travail <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Cas pratiques, études de cas</p> <p>Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance d'un Certificat de maîtrise des compétences</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 13346 - Gérer les flux logistiques</p>	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer l'approvisionnement des matières, composants ou ensembles pré-montés au bon moment, au bon endroit, de bonne qualité - Après validation du Responsable, émettre les programmes d'approvisionnements correspondants, vers les fournisseurs en temps voulu - Organiser et gérer efficacement les magasins et les entrepôts au coût le plus juste en optimisant les flux de marchandises de la réception à l'expédition <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Etude de cas</p> <p>Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance d'un Certificat de maîtrise des compétences</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 13346 - Gérer la production	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la réalisation du Plan Directeur de Production sous le contrôle de son responsable - Planifier et ordonnancer la production à court terme et moyen terme en tenant compte des contraintes charges/capacités, délais, qualité et réaliser les ajustements utiles <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Etudes de cas</p> <p>Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance d'un Certificat de maîtrise des compétences</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 13346 - Animer un chantier d'amélioration continue	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'amélioration de la performance d'un poste de travail ou d'une unité de production - Mettre en place et animer les plans d'amélioration acceptés par la hiérarchie <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Etude de cas, simulation</p> <p>Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance d'un Certificat de maîtrise des compétences</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 13346 - Communiquer et promouvoir un chantier d'amélioration continue	<p>Compétences attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trier et organiser les informations issues de ses différentes tâches - Prioriser ses tâches - Organiser ses activités - Etre acteur d'un projet d'amélioration continue ou d'organisation industrielle - Formaliser une synthèse permettant un reporting efficace des actions - Argumenter et convaincre un auditoire professionnel <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Rapport professionnel et soutenance</p> <p>Une période d'application en entreprise de 6 mois, consécutifs ou non, est obligatoire</p> <p>Ce bloc fait l'objet d'une certification et donne lieu à la délivrance d'un Certificat de maîtrise des compétences</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Jury national unique
Après un parcours de formation continue	X		Jury national unique
En contrat de professionnalisation	X		Jury national unique
Par candidature individuelle	X		Jury national unique
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		Jury national unique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Gestionnaire en organisation et performance industrielle" avec effet au 04 octobre 2016, jusqu'au 04 octobre 2021.

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, code NSF 200p, sous l'intitulé "Gestionnaire en organisation et performance industrielle" avec effet au 25 novembre 2011, jusqu'au 25 novembre 2016.

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 30 avril 2002 publié au Journal Officiel du 4 mai 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 19 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 28 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Complément de l'arrêté du 3 juillet 1997 paru au Journal Officiel du 18 juillet 1997

Arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Formation par l'apprentissage . Intitulé : Technicien supérieur en organisation et gestion industrielle.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

35 par an en moyenne

Autres sources d'information :

www.cesi.fr

<http://www.cesi.fr>

Lieu(x) de certification :

CESI 30 rue Cambronne 75015 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CESI Etablissement d'Aix-en-Provence : Europôle de l'Arbois - Pavillon Martel - Av. Louis Philibert - BP 30 - 13545 Aix-en-Provence cedex 04

CESI Etablissement d'Angoulême : 40 route de la Croix du Milieu - 16400 La Couronne

CESI Etablissement d'Arras : 7 rue Diderot - 62000 Arras

CESI Etablissement de Bordeaux : 60 rue de Maurian - CS 30017 - 33295 Blanquefort cedex

CESI Etablissement de Brest : Campus des métiers - 465 rue de Kerlaurent - 29490 Guipavas

CESI Etablissement de Dijon : 10 allée André Bourland - Parc Technologique de la Toison d'Or - 21000 DIJON

CESI Etablissement de Grenoble : Inovalée - 7 chemin du Vieux Chêne - 38240 Meylan

CESI Etablissement de La Réunion : Campus Pro - 65 rue du Père Lafosse - Boîte N°4 - 97410 Saint-Pierre

CESI Etablissement de La Rochelle : Maison des Sciences de l'ingénieur - Pôle Sciences et Technologie - Avenue Michel Crépeau - 17042 La Rochelle Cedex 1

CESI Etablissement du Mans : Immeuble Newton - 47 av. F-Auguste Bartholdi - 72000 Le Mans

CESI Etablissement de Lille : Campus SKEMA - Avenue Willy Brandt - 59777 Euralille

CESI Etablissement de Lyon : 19 av. Guy de Collongue - 69 134 Ecully Cedex

CESI Etablissement de Montpellier : 169 rue Georges Auric - ZAC de Tournezy - 34070 Montpellier

CESI Etablissement de Nancy : 2 bis rue de Crédenche - 54600 Villers-lès-Nancy

CESI Etablissement de Nantes : 1 av. Augustin-Louis Cauchy - Campus de la Chantrerie - CS 10793 - 44307 Nantes Cedex 03

CESI Etablissement de Nice Sophia Antipolis : 1240 route des Dolines - Buropolis 1 - 06560 Sophia Antipolis

CESI Etablissement d'Orléans : 1 allée du Titane - 45100 Orléans

CESI Etablissement de Paris-Nanterre : 93 bld de la Seine BP 602 - 92006 Nanterre

CESI Etablissement de Pau : 8 rue des Frères d'Orbigny - 64000 PAU

CESI Etablissement de Reims : 7 bis av. Robert Schuman - 51100 Reims

CESI Etablissement de Rouen : 1 rue G. Marconi - Parc de la Vatine - 76130 Mont-Saint-Aignan

CESI Etablissement de Saint-Nazaire : Boulevard de l'Université - Campus de Gavy Océanis - BP 152 - 44603 Saint-Nazaire

CESI Etablissement de Strasbourg : 2 allée des Foulons - Parc Club des Tanneries - 67380 Strasbourg Lingolsheim

CESI Etablissement de Toulouse : 16 rue Magellan - 31670 Labège

Renseignements et appel gratuits au 0 800 054 568

Historique de la certification :

Ancien libellé : Technicien supérieur en organisation et gestion industrielle (arrêté du 3 juillet 1997 publié au Journal Officiel du 18 juillet 1997)

Certification précédente : Gestionnaire en organisation et performance industrielle